

Le référendum en questions

Mémoire adressé à la
Commission du Saguenay-Lac-Saint-Jean
sur l'Avenir du Québec

Par

Denys Tremblay

N° inscription 020047

Février 1995

Le référendum en questions

Introduction

En tant qu'artiste et universitaire, je m'intéresse depuis longtemps au fonctionnement symbolique des sociétés et au pouvoir des symboles dans l'affirmation nationale des peuples. J'ai toujours pensé que le rôle monarchique canadien pouvait réellement et paradoxalement servir à la reconnaissance de la distinction québécoise à l'intérieur du Canada et même à l'accession du peuple québécois à la souveraineté. Un peu comme la récupération et l'utilisation des symboles amérindiens par les Premières nations ont admirablement relancé la reconnaissance politique des peuples autochtones. Contrairement aux Québécois, les peuples amérindiens ont vite compris que la récupération territoriale d'un peuple vient après son expression symbolique nationale... rarement avant.

Il suffirait de recadrer la logique interne de la monarchie constitutionnelle canadienne en rapatriant à l'échelle québécoise le principe même de la représentation du pouvoir. Ce jeu politique serait à mon sens moins dommageable et plus prometteur pour le peuple québécois que de lancer ses composantes souverainiste et fédéraliste l'une contre l'autre en deux blocs distincts. On a pu voir combien profonde a été la blessure laissée par le référendum de 1980. On a pu voir dans quel embarras s'étaient trouvés les perdants de cette consultation nationale d'alors. On a pu assister, impuissants, à l'affaiblissement du Québec résultant d'un référendum pourtant prometteur. Il ne faut pas que ces effets néfastes se reproduisent de nouveau car ces échecs nationaux réduisent à chaque fois et d'une façon durable l'idée même de nation et, par voie de conséquence, de l'étendue possible du territoire auquel elle aspire.

I. Choisir entre Oui et Non

À l'aube d'un deuxième référendum sur la Souveraineté du Québec, il serait bon de repenser la stratégie de la question référendaire en puisant dans le fonctionnement même de nos institutions parlementaires une façon d'éviter les dérapages symboliques qui ont conduit les peuples canadien et québécois dans l'impasse actuelle. Il faut une solution capable d'assumer intégralement notre passé national si l'on veut prétendre résoudre adéquatement et durablement notre future collectif. Notre devise « Je me souviens » prendra ici toute son importance car elle sera tournée vers l'avenir.

En effet, les Québécois-es sont généralement beaucoup plus ATTACHÉ-ES au Canada que les souverainistes ne veulent bien se l'avouer. Pourquoi ne seraient-ils pas fiers de vivre dans un pays respecté dans le monde entier, pays qui possède un niveau de vie tout à fait acceptable et une histoire politique relativement exemplaire! Par contre, les Québécois-es sont plus DÉTACHÉ-ES du Canada que les fédéralistes québécois, pour se convaincre de cet état de fait et non de droit. En définitive, les Québécois-es veulent majoritairement « **un Québec Indépendant dans un Canada Uni** ».

C'est ainsi que toutes les propositions constitutionnelles, qu'elles proviennent des souverainistes ou des fédéralistes québécois, reflètent cet apparent paradoxe. Il y a plus de similitudes entre les concepts de « souveraineté-association » et de « fédéralisme renouvelé » qu'il n'y a de différences fondamentales. Plus encore, un partisan de la Souveraineté-association est plus près dans le discours d'un partisan du fédéralisme renouvelé qu'il n'est près d'un partisan de l'indépendance « pure et dure ». Même un partisan du fédéralisme renouvelé est plus près d'un apôtre de la Souveraineté-association qu'il ne l'est d'un partisan du statu quo constitutionnel. Pas surprenant de constater que le moindre changement dans le vocabulaire de la question référendaire puisse faire basculer le sens du vote.

Il importe de se rappeler que le premier ministre canadien est **un chef de gouvernement** fédéral et le premier ministre québécois est un chef de gouvernement provincial. Tous deux ont en commun le fait qu'ils ne sont pas légalement des chefs d'état. Ils ne règnent pas, ils gouvernent.

De plus, Notre tradition parlementaire veut qu'un chef de gouvernement soit également un chef de parti ayant obtenu une majorité parlementaire et une majorité électorale. Peut-on raisonnablement exiger d'un chef de gouvernement le contraire de son mandat parlementaire, électoral et partisan? Monsieur Chrétien ne peut accepter sereinement le démantèlement partiel du Canada sans courir au suicide politique. Monsieur Bourassa ne pouvait pas faire un référendum sur la souveraineté de sa province sans risquer le même sort. Monsieur Parizeau ne peut accepter une entente constitutionnelle qui va à l'encontre de ses convictions souverainistes profondes. On ne peut pas demander à nos élus de renier leur foi politique profonde et de trahir les règles démocratiques qui les ont fait élire. En définitive, les politiciens sont beaucoup plus honnêtes que les citoyens ne le pensent généralement! C'est pourquoi les chefs de gouvernement agissent en tant que tels, c'est-à-dire en conformité avec l'option partisane qu'ils représentent et qu'ils gouvernent pour le bien de leurs concitoyens.

En principe, seul un **Chef d'état** peut représenter tout son peuple et parler en son nom. Seul un Chef d'état, libéré par définition des contraintes d'affiliation de parti peut accepter, au nom de tous, la position de la majorité même si ce n'est pas celle du gouvernement. Seul un Chef d'état peut transcender les origines partisans des décisions politiques. Seul un Chef d'état peut exiger légalement d'un gouvernement qu'il assume les conséquences d'une réponse majoritaire d'une élection ou d'un référendum. Seul un Chef d'état **peut présenter et représenter symboliquement** une orientation aussi floue et évolutive que peut l'être un «*fédéralisme renouvelé*» ou une «*souveraineté-association*». **Bref, seul le Chef d'état peut unir ou réunir son peuple qui a été divisé involontairement par ses gouvernements**, compte tenu de la nature même de l'organisation politique actuelle.

Théoriquement, nous possédons officiellement des Chefs d'état au niveau fédéral et au niveau provincial en la personne du Gouverneur général du Canada et du Lieutenant-gouverneur de notre province. Ces représentants d'une monarchie constitutionnelle sont l'héritage vivant du particularisme de cette démocratie moderne de type fédéral qu'est le Canada qui a su évoluer considérablement sans rupture sociale violente. Mais le fonctionnement symbolique de ces chefs d'état se heurte à la pratique politique car la composante francophone, particulièrement du peuple québécois, ne peut se reconnaître vraiment dans cette symbolique apparemment «**étrangère**» qui

témoigne encore de sa soumission passée. Curieusement, cette même population francophone reste profondément attachée à son système parlementaire actuel qu'elle a contribué à bâtir et à sauver. Après tout, **ce système lui appartient de plein droit**. Deux siècles de participation active des Québécois à ce parlementarisme en sont le témoignage indéniable. Rappelons ici le combat héroïque d'un Pierre Bédard pour la responsabilité ministérielle. Rappelons-nous ce nationaliste avant l'heure qui réclamait, dès 1807, l'idée révolutionnaire pour l'époque, d'un gouvernement responsable afin que l'assemblée ne puisse pas diriger *«ses accusations contre le représentant même du roi, ce qui serait une chose monstrueuse»*. Bédard et bien d'autres visionnaires voulaient déplacer la responsabilité du pouvoir vers ceux qui l'exercent vraiment et non sur celui qui représente le pouvoir. Grâce à ces authentiques héros du nationalisme québécois naissant, les gouvernements d'un système parlementaire britannique pourront ultérieurement gouverner en toute insécurité démocratique pendant que les rois et reines pourront régner en toute sécurité constitutionnelle, aussi bien en Angleterre que dans ses colonies. Pierre Bédard, ce père du nationalisme québécois, a contribué à sauver le système monarchique en réclamant la responsabilité gouvernementale ... les deux allant de pair. Plus les chefs de gouvernement peuvent gouverner en toute responsabilité et plus les chefs d'état peuvent régner en toute majesté.

Par contre, cette même insécurité démocratique pousse les gouvernements et leurs chefs à poser des questions ambiguës et suspensives surtout lorsque le peuple ne veut pas vraiment y répondre. Par exemple, le gouvernement québécois de 1980 demandait le mandat politique de négocier une souveraineté-association que le peuple serait appelé à approuver par la suite lors d'un deuxième référendum. De la même manière, la question référendaire de 1992 demandait un mandat technocratique de négocier le retour du Québec dans la confédération sans référendum ultérieur pour approuver l'entente définitive. On avait alors pris soin de négocier une base d'entente qui fixe une partie seulement des paramètres de la discussion future. Ce sera cette même insécurité démocratique qui incite Monsieur Chrétien à poser une question comme: *Voulez-vous que le Québec se sépare du Canada?* en sachant que les souverainistes eux-mêmes veulent conserver une association avec le reste du Canada. L'insécurité démocratique a poussé Monsieur Parizeau à poser une question astucieuse *«Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec?»* en espérant l'appui d'une partie des «nationalistes mous» qui veulent affirmer le pouvoir de l'Assemblée nationale sans pour autant vouloir la souveraineté.

Nous le voyons bien, l'insécurité démocratique à la base même de nos gouvernements responsables, les oblige à choisir une question beaucoup plus en fonction de sa forme que de son fond: on espère ainsi gagner électoralement une population indécise qui veut, dans l'expectative, un «**Québec Indépendant dans un Canada Uni**».

Curieusement, ces deux choix de société ont un contenu si variable qu'ils peuvent obtenir un large consensus référendaire. Si la question est mal posée, la réponse pourra diviser les électeurs en deux camps presque égaux. Ces choix sont semblables dans leur avenir puisqu'ils impliquent tous les deux un changement en profondeur de la confédération. Plus, ils se ressemblent également dans leur présent puisqu'ils impliquent des négociations longues avec le reste du Canada qui déterminera la teneur véritable des options. Peut-on briser cet imbroglio politique résultant du fait que nous devons nous prononcer sur le fond de la question nationale - l'avenir du Québec **dans** ou **hors** la Confédération - et non sur la forme constitutionnelle - **l'entente finale** de la réforme constitutionnelle ou de la **nouvelle constitution** du Québec? - Comment éviter tout vocabulaire mensonger dans la question référendaire sans tromper l'orientation politique gagnante qui doit permettre la continuité et la légalité constitutionnelle des lois, dans un changement en profondeur de leur processus de fabrication? Comment réunir les partisans de la Souveraineté-association et ceux du fédéralisme renouvelé **après** un référendum où une seule de ces deux options a été privilégiée par une majorité des Québécois?

II. Choisir entre deux oui

La solution à notre problème référendaire réside peut-être dans la capacité de pouvoir le poser autrement : il faut «combattre le feu par le feu», réaffirmer le principe de la monarchie constitutionnelle en lui donnant un recadrage démocratique et québécois. Il faut répondre au rapatriement unilatéral de la Constitution du Canada sans l'accord du Québec par un RAPATRIEMENT UNILATÉRAL DU PRINCIPE DE LA MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE AU QUÉBEC avec ou sans l'accord du Canada. Le geste politique immédiat et ultime prend alors la forme d'une nomination **par élection référendaire** d'un LIEUTENANT-GOUVERNEUR ou d'un SOUVERAIN, responsable par ce fait devant son peuple de la continuité constitutionnelle dans le changement. Si notre système monarchique a su passer d'un gouvernement colonial à celui d'un pays indépendant, il pourra s'adapter au mode électif d'un peuple québécois qui confirmera et rapatriera ainsi le principe même de nos institutions en l'adaptant à la réalité politique du Québec. Le peuple québécois pourra ainsi affirmer SA DISTINCTION NATIONALE, quelle que soit la forme que prendra l'entente ultérieure. Le peuple québécois choisira enfin son représentant qui signera ses propres lois à l'intérieur du Canada ou dans un Québec souverain. Le pouvoir de désaveu du gouvernement fédéral pour annuler une loi d'une province devient de facto caduque, si nous avons un lieutenant-gouverneur élu ou un souverain élu.

Cette solution a déjà été utilisée avec succès par les populations de l'ouest du pays actuel pour obtenir un Sénat élu. Elles avaient proposé, par le moyen d'un vote populaire, un sénateur que le gouvernement fédéral a fini par accepter non sans réticence. Pourquoi le Québec n'agit-il pas de la sorte pour son lieutenant-gouverneur ou pour son souverain? La monarchie constitutionnelle appartient déjà au peuple québécois qui pourra se l'approprier totalement grâce au mode référendaire électoral et s'en servir pour protéger et continuer la légalité constitutionnelle dont il a besoin sans renoncer aux changements en profondeur qu'il exige du système politique. Ce serait notre manière d'être «**un Québec indépendant dans un Canada Uni**». Le passé politique du Québec, lequel a toujours vécu sous le régime de monarques étrangers, français ou anglais, est pleinement assumé dans l'élection d'un représentant monarchique canadien ou d'un souverain l'un ou l'autre simplement québécois. Qu'elle soit de nature provinciale ou souveraine, la

représentation du pouvoir québécois permettra aux citoyennes et citoyens du Québec de se prononcer sur le fond de la question nationale sans être confondus par sa forme ambiguë et suspensive. Cette représentation réglera une fois pour toute la panne symbolique de l'une ou l'autre des options, laquelle a fait déraiper les débats référendaires précédents de 1980 et de 1992. Elle aura également la propriété de déplacer la responsabilité de la négociation future sur les gouvernements canadien et québécois en place et non sur le représentant symbolique et étatique de l'orientation politique souhaitée d'une façon majoritaire par le peuple québécois. En confirmant le cœur monarchique de notre système politique actuel, elle respecte à la fois le Canada et le Québec.

En effet, on peut facilement imaginer un lieutenant-gouverneur québécois élu, garant devant le peuple québécois de son choix majoritaire de «*fédéralisme renouvelé*» et détenteur légal des pouvoirs supplémentaires à mesure que son état provincial les obtient. On peut également imaginer un souverain québécois, garant devant le peuple québécois de son choix majoritaire de «*souveraineté-association*» et détenteur légal des pouvoirs supplémentaires de son état nouvellement et graduellement souverain. On peut même imaginer un ou une lieutenant-gouverneur se métamorphoser légalement en souverain lorsque les négociations ultérieures le permettront, si tel est le choix du peuple du Québec. Tous ces scénarios seraient **la mesure transitoire capitale** vers la nouvelle association, provinciale ou souveraine. Cette manière de faire la différence québécoise en serait également une **d'assurer la continuité et surtout la parité constitutionnelle du Québec et du Canada** non seulement utile mais nécessaire dans une période de changements en profondeur. Les Québécois et Québécoises n'ont pas de fondements républicains ni la volonté de copier des systèmes politiques étrangers. Leur révolution a été «tranquille». Sa démarche référendaire doit le rester pour son bien historique actuel et futur.

Cet élu représentant québécois de la reine canadienne ou ce souverain québécois élu devrait prêter son serment solennel devant le peuple québécois QUI EN DEVIENDRA UN IPSO FACTO. En effet, le principal rôle symbolique de la couronne est d'être le MIROIR d'un peuple qui peut ainsi se reconnaître d'une manière incarnée. La couronne québécoise, de nature provinciale ou souveraine, est également le symbole de l'état, seule dépositaire morale des terres dont les peuples autochtones et allochtones sont les habitants. Sa légitimité élective québécoise

implique qu'il recevra ses émoluments directement de l'Assemblée nationale, moyennant compensation financière fédérale s'il s'agit d'un lieutenant-gouverneur, selon un droit d'«**opting out**» de la couronne. La personnalité devra être choisie par l'Assemblée nationale selon les critères de son choix et présentée au peuple québécois pour approbation lors d'un référendum. Monsieur Lucien Bouchard, par exemple, pourrait facilement jouer ce rôle fondamental d'avant et après les résultats du référendum.

Sur la base d'un tel arrangement démocratique, nous serions alors tous gagnants quelle que soit notre allégeance politique puisque la question référendaire offrirait le choix entre deux orientations politiques et sociales positives et non le choix entre l'acceptation et le refus de l'une ou l'autre des options. Mandaté directement par le peuple québécois, «notre» lieutenant-gouverneur ou «notre» souverain pourrait donner le temps nécessaire au gouvernement de négocier le nouveau rapport du Québec avec le Canada à l'intérieur ou à l'extérieur de la Confédération canadienne selon le résultat du référendum. Il ou elle pourrait forcer le gouvernement à faire un nouvel appel au peuple (électoral ou référendaire) si la négociation n'aboutissait pas. Le Québec restaurerait ainsi son «pouvoir de négociation» quelle que soit l'issue du référendum en séparant les fonctions du chef de l'état et du chef de gouvernement. Tous les électeurs, s'ils exercent leur droit de vote, se trouveraient d'accord avec la personnalité choisie pour une responsabilité nationale au plus haut niveau. Dans ce sens, la légitimité électorale du chef de l'état est totale quel que soit le choix politique du peuple québécois.

Les souverainistes ne perdraient pas tout s'ils n'obtenaient pas la majorité car ils auraient toute la latitude pour négocier «le beau risque» fédéral avec toute la force que lui procurerait un lieutenant-gouverneur élu. Ce dernier n'hésiterait pas à demander un nouveau référendum sur son accession au trône en cas d'échec de l'option de «fédéralisme renouvelé» dont la faute reviendrait au gouvernement canadien. Les forces souverainistes ne seraient pas obligées d'attendre encore quinze ans pour reposer la question nationale qu'ils désirent. Par contre, le lieutenant-gouverneur élu n'hésiterait pas à dissoudre l'Assemblée nationale et à recourir à de nouvelles élections provinciales si l'échec des négociations revenait au gouvernement québécois.

De la même manière, les forces fédéralistes ne perdront pas tout s'ils n'obtenaient pas la majorité car ils auraient également toute la latitude de négocier «le risque de la souveraineté» avec la force que lui procurerait un monarque québécois élu et indépendant du pouvoir souverainiste actuel. Ce monarque n'hésiterait pas, par exemple, à refuser de signer et sanctionner une loi qui annulerait ou diminuerait un ou des droits historiques de la minorité anglophone ou des communautés autochtones. Les adversaires ou craintifs de la souveraineté québécoise trouveront dans cette institution monarchique une protection supplémentaire qu'ils espèrent.

Conclusion

Dans le but de visualiser la proposition référendaire, voici ce à quoi pourrait ressembler la question.

Exemple:

<p style="text-align: center;">Je veux que</p> <p style="text-align: center;">Monsieur Lucien Bouchard</p> <p style="text-align: center;">choisi par l'Assemblée Nationale du Québec</p> <p style="text-align: center;">soit élu</p> <p style="text-align: center;">LIEUTENANT-GOUVERNEUR du Québec</p> <p style="text-align: center;">avec mandat de garantir constitutionnellement un renouvellement du rapport entre le Québec et le Canada'?</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p style="text-align: center;">SOUVERAIN LÉGITIME du Québec</p> <p style="text-align: center;">avec mandat de garantir constitutionnellement la souveraineté du Québec et son association avec le Canada'?</p>

Le libellé de la question devrait être adapté à la personnalité féminine ou masculine choisie.

Telle est la question référendaire que nous proposons afin d'éviter la crise politique et constitutionnelle que ne manquera pas de créer une question paradoxale et ambiguë. Il s'agit d'une solution fondamentalement asymétrique, nouvelle et traditionnelle à la fois, respectueuse des Québécois et du Canada. L'accession québécoise à la couronne, qu'elle soit canadienne ou provinciale, selon un mode de scrutin conforme au passé politique du Québec, répondra aux aspirations de tous en confirmant la continuité de la légalité constitutionnelle et son changement fondamental, qui restera à négocier par la suite. Les gouvernements québécois et canadiens qui suivront ce référendum pourront continuer à gouverner et négocier de nouveaux pouvoirs pour le Québec en toute insécurité démocratique pendant que la couronne québécoise ou les représentants québécois de la couronne canadienne pourront continuer à régner en toute sécurité constitutionnelle au nom du choix de société de son peuple québécois, partie prenante du Canada ou prenant partie pour le Québec d'abord.

Notre vaste territoire et notre diversité culturelle a besoin d'un fonctionnement symbolique pour prévenir les abus de pouvoir de l'une ou l'autre des composantes du peuple québécois. En effet, les composantes autochtones, francophones, anglophones et allophones doivent avoir une institution neutre et efficace au plus haut niveau politique pour que les différences individuelles et collectives soient non seulement tolérées mais encouragées, non seulement permises mais garanties, non seulement écoutées mais comprises. Les différences individuelles et collectives du peuple québécois doivent régner au Québec pendant que les gouvernements, nés d'une majorité parlementaire, gouvernent avec compétence et fidélité notre itinéraire national. Les quatre fleurs de lys de notre drapeau national, également réparties dans chacun des quarts d'azur formés par la croix blanche, retrouveront ici un sens encore plus québécois.